

**KOORDINATIONSSTELLE DURCHLEITUNG - KSDL
OFFICE DE COORDINATION POUR L'ACCÈS AU RÉSEAU - OCAR**

Émoluments de l'Office de coordination pour l'accès au réseau (OCAR) pour le traitement des demandes d'accès au réseau

valid à partir du 01.10.2021

1. Les questions générales concernant la procédure de demande d'accès au réseau sont traitées gratuitement, pour autant que les informations demandées restent d'ordre général.
2. Le traitement des demandes d'accès au réseau donne lieu à un émolument pour la constitution du dossier, conformément au chiffre 2.1 des Conditions générales du réseau (CGR). L'émolument est facturé selon le barème suivant :

CHF 430.-- par niveau de réseau

1. L'OCAR est en droit de majorer équitablement cet émolument si la constitution du dossier nécessite davantage de travail que d'ordinaire. Il en informe au préalable le requérant.
2. Le paiement de l'émolument couvre l'intégralité des activités de l'OCAR, y compris la conclusion du contrat d'utilisation du réseau.
3. Le requérant est tenu de verser l'émolument dû à l'OCAR avant l'ouverture du dossier.

Adresse bancaire: UBS AG, Postfach, 8098 Zurich, compte no.: 230-628238.01M,
n° de clearing 230, IBAN: CH 73 0023 0230 6282 3801 M